



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

FICHE CANDIDAT

SITUATION

Vous êtes collaborateur de l'agence GAMMA – 3 avenue de Paris – 94300 Vincennes, et vous recevez Monsieur Boissière qui réside 35 rue du Midi à Vincennes.

Monsieur Boissière âgé de 31 ans vous informe de son prochain mariage avec Brigitte Joseph, 32 ans.

Sa future épouse (infirmière) arrêtera de travailler après la naissance de leurs jumeaux (prévue dans cinq mois).

Monsieur Boissière vous rend visite car il souhaite dès à présent protéger sa future épouse ainsi que les deux enfants (6 et 7 ans) qu'elle a eus d'un premier mariage.

– Monsieur Boissière possède actuellement le contrat Mutuelle Santé TSA 100.

DOCUMENTS FOURNIS

- Annexe 1 : Différentes options du contrat TSA
- Annexe 2 : Présentation du contrat Prévoyance
- Annexe 3 : Conditions générales
- Annexe 4 : Tarification

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SUREN

B.P.	Spécialité : ASSURANCE	Code Spécialité :	Durée :	Session
			20' + 20'	2010
Épreuve : E32 – Communication professionnelle - ORALE			Coefficient:	Folio
N° Sujet : 6				1 / 5

ANNEXE 1

SALARIÉS

COMPLÉMENTAIRE MÉDICALE

LES GARANTIES

Nous remboursons dans la limite des frais réels la différence entre le pourcentage du Tarif de Convention ou de Responsabilité exprimé ci-dessous et le remboursement effectué par le régime obligatoire sur la base du Tarif de Convention ou de Responsabilité.

PRESTATIONS	OPTIONS SALARIÉS		
	T.S. A 100	T.S. A 150	T.S. A 200
* Soins médicaux, médecins	100 %	150 %	200 %
* Auxiliaires médicaux	100 %	150 %	200 %
* Médicaments	Frais réels	Frais réels	Frais réels
* Frais de laboratoires, radios	100 %	150 %	200 %
* Hospitalisations	100 %	150 %	200 %
* Interventions chirurgicales	100 %	150 %	200 %
* Forfait hospitalier	Garanti	Garanti	Garanti
* Chambre particulière	Néant	25 € / jour	33 € / jour
* Appareils d'orthopédie	100 %	150 %	200 %
* Optique	100 %	150 %	200 %
* Soins et prothèses dentaires	100 %	150 %	200 %
* Cures thermales (forfait)	100 %	150 %	200 %
* Accouchement simple	130 €	260 €	195 €
* Accouchement gémellaire	260 €	330 €	390 €
* Décès accidentel	330 €	490 €	655 €

MAJORATIONS

- * Surcharge pondérale : Surprime variable.
- * Risques aggravés : Surprime variable.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Pour les tarifications des professions ou activités spéciales dont l'acceptation est réservée à la Compagnie, se reporter au MANUEL D'INSTRUCTIONS « RISQUES DIVERS ».

FRACTIONNEMENT

Semestriel ou Trimestriel, minimum de 27 € par quittance.

TARIFS MUTUELLES

TS 100 = € 200

TS 150 = € 250

TS 200 = € 300

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **6**

Coefficient:

Folio
2 / 5

ANNEXE 2

Document publicitaire de présentation du contrat

AVEC LE CONTRAT HADÈS, MONDASS-ASSURANCES S'ENGAGE À PROTÉGER VOS PROCHES EN GARANTISSANT LEUR SÉCURITÉ FINANCIÈRE EN CAS DE DÉCÈS

L'équilibre du foyer est fragile. La disparition d'un de ses membres peut le bouleverser brutalement. Pour les proches, les conséquences matérielles et financières peuvent être difficiles. Les aimer, c'est penser à l'imprévu. Avec le contrat d'assurance décès HADÈS, MONDASS-ASSURANCES garantit le versement d'un capital à la personne de votre choix et l'accompagne dans les démarches administratives, pratiques et juridiques.

Une protection à la portée de tous

- Un capital de 7 500 € à 400 000 € en cas de décès toutes causes (accident et maladie) ou d'invalidité permanente absolue.
- Le règlement de la cotisation en plusieurs fois, sans frais supplémentaires.
- Une souscription possible jusqu'à 65 ans.

Une proposition respectueuse de votre liberté

- HADÈS vous aide à déterminer le montant du capital à verser en cas de décès, en fonction de votre patrimoine, de vos besoins et de vos moyens.
- Vous déterminez le(s) bénéficiaire(s) quel que soit le lien de parenté avec vous.
- Vous pouvez, au moment du renouvellement de votre contrat:
 - demander une augmentation de capital;
 - demander une diminution de capital;
 - mettre fin à votre contrat.

Des formalités simplifiées

- Pour toute souscription jusqu'à 45 ans, une simple déclaration d'état de santé peut suffire selon le niveau du capital choisi.
- Le capital est automatiquement versé au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès. De plus, le conjoint bénéficiaire reçoit une avance maximum de 8 000 € dans les 48 h.
- Le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est non imposable et n'est pas soumis aux droits de succession.

Une cotisation calculée au plus juste

Le rapport qualité/prix de HADÈS tient à sa simplicité : ni options, ni garanties superflues qui feraient double emploi avec les protections dont vous bénéficiez déjà.

Par exemple :

- à 35 ans, vous pouvez choisir un capital de 75 000 € pour 120 €/an ;
- à 50 ans, avec 18 € par mois, vous assurez à vos proches le versement d'un capital de 40 000 €.

Un accompagnement personnalisé

Nos conseillers guideront vos proches dans leurs démarches administratives et leur apporteront une aide juridique sur le déroulement de la succession et des donations. Un guide d'accompagnement leur sera également remis.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **6**

Coefficient:

Folio
3 / 5

ANNEXE 3

Extraits de la note d'information – CONDITIONS GÉNÉRALES

<p style="text-align: center;"><u>LA GARANTIE</u></p> <p>➤ <u>Risques couverts</u> Décès quelle qu'en soit la cause, accident ou maladie, sauf exclusions.</p> <p>➤ <u>Invalidité permanente absolue*</u> (Ipa) quelle qu'en soit la cause, accident ou maladie, sauf exclusions</p> <p>➤ <u>Application de la garantie</u> Prise d'effet de la garantie: date d'effet du contrat. Décès : jusqu'à la date d'échéance du contrat qui suit le 75^e anniversaire de l'assuré si le contrat a été reconduit d'année en année. Ipa : jusqu'à la date d'échéance qui suit le 65^e anniversaire de l'assuré.</p> <p>➤ <u>Montant du capital</u> Au choix du souscripteur. Capital minimum : 7 500 €. Capital maximum : 400 000 €.</p> <p>➤ <u>Modification du capital</u> Diminution ou augmentation possibles en informant Hadès au plus tard un mois avant l'échéance annuelle.</p> <p style="text-align: center;"><u>LA SOUSCRIPTION</u></p> <p>➤ <u>Conditions de souscription</u> - Avoir la majorité légale. - Ne pas être âgé de plus de 65 ans. - Satisfaire aux formalités d'ordre médical.</p> <p>➤ <u>Date d'effet du contrat</u> À la date de réception de la demande de souscription, sous réserve de l'encaissement effectif de la première cotisation ou fraction de cotisation.</p> <p>➤ <u>Date d'échéance du contrat</u> Premier jour du mois qui suit la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.</p> <p>➤ <u>Durée du contrat</u> - Un an. - Reconduction d'année en année par accord tacite des parties. - Possibilité de mettre fin au contrat à l'échéance annuelle par lettre recommandée envoyée au moins un mois avant cette date.</p> <p>➤ <u>Comment souscrire ?</u> - Remplir et signer personnellement la demande de souscription et la déclaration d'état de santé, y joindre un relevé d'identité bancaire. - La demande de souscription comporte une rubrique «Bénéficiaires en cas de décès» à compléter sur la demande de souscription. - La déclaration d'état de santé doit être complétée avec la plus grande attention. En effet, toute déclaration inexacte ou incomplète peut entraîner la nullité du contrat.</p>	<p>D'après les informations recueillies, Mondass Hadès peut décider d'assurer sans réserve, ou d'assurer avec des exclusions partielles et/ou une surtarification,</p> <p style="text-align: center;"><u>LA COTISATION</u></p> <p>➤ <u>Montant de la cotisation annuelle</u> <u>Calculé en fonction :</u> - de l'âge du souscripteur à la date d'effet puis de reconduction du contrat, - du tarif en vigueur à la même date, - du montant du capital choisi. Perception des cotisations pendant la période d'application de la garantie et au plus tard jusqu'à la date d'échéance qui suit le 75^e anniversaire de l'assuré.</p> <p>➤ <u>Modalités de règlement</u> Par prélèvements automatiques, en une ou plusieurs fois en fonction du montant annuel de la cotisation.</p> <p>➤ <u>Comment calculer votre cotisation ?</u> Pour calculer votre cotisation annuelle, il vous suffit de multiplier le montant du capital que vous choisissez par le tarif en pourcentage, présenté dans le tableau ci-contre, correspondant à votre âge au moment de la souscription, puis au moment de la reconduction annuelle. Pour un même capital garanti, votre cotisation évoluera en cours de contrat en fonction de votre âge : elle sera donc calculée à chaque échéance annuelle et vous sera communiquée sur votre avis d'échéance.</p> <p style="text-align: center;"><u>LA FISCALITE</u></p> <p>En cas de décès : exonération des droits de succession</p> <p>En cas d'IPA : exonération de l'impôt sur le revenu</p>
--	--

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **6**

Coefficient:

Folio
4 / 5

ANNEXE 4

Tableau de calcul des tarifs en fonction de l'âge du souscripteur

TARIF DE BASE ANNUEL EN POURCENTAGE DU CAPITAL GARANTI							
ÂGE	TAUX	ÂGE	TAUX	ÂGE	TAUX	ÂGE	TAUX
18 ans	0,10 %	35 ans	0,16 %	52 ans	0,65 %	69 ans	2,77 %
19 ans	0,11 %	36 ans	0,18 %	53 ans	0,70 %	70 ans	2,90 %
20 ans	0,12 %	37 ans	0,19 %	54 ans	0,75 %	71 ans	3,05 %
21 ans	0,12 %	38 ans	0,21 %	55 ans	0,84 %	72 ans	3,20 %
22 ans	0,12 %	39 ans	0,23 %	56 ans	0,91 %	75 ans	3,35 %
23 ans	0,12 %	40 ans	0,25 %	57 ans	0,99 %	74 ans	3,50 %
24 ans	0,12 %	41 ans	0,26 %	58 ans	1,08 %		
25 ans	0,12 %	42 ans	0,28 %	59 ans	1,15 %		
26 ans	0,12 %	43 ans	0,30 %	60 ans	1,44 %		
27 ans	0,12 %	44 ans	0,32 %	61 ans	1,57 %		
28 ans	0,14 %	45 ans	0,35 %	62 ans	1,69 %		
29 ans	0,14 %	46 ans	0,38 %	63 ans	1,84 %		
30 ans	0,14 %	47 ans	0,41 %	64 ans	1,98 %		
31 ans	0,15 %	48 ans	0,44 %	65 ans	2,09 %		
32 ans	0,15 %	49 ans	0,47 %	66 ans	2,20 %		
33 ans	0,15 %	50 ans	0,54 %	67 ans	2,37 %		
34 ans	0,15 %	51 ans	0,59 %	68 ans	2,55 %		

Comment lire ce tableau ?

- Vous avez 34 ans et souhaitez être assuré pour un capital de 7 500 €
 Votre cotisation s'élèvera à $7\,500 \text{ €} \times (0,15 : 100) = 11,25 \text{ €}$ pour un an.

- Vous avez 49 ans et souhaitez être assuré pour un capital de 150 000 €
 Votre cotisation s'élèvera à $150\,000 \text{ €} \times (0,47 : 100) = 705 \text{ €}$ pour un an.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **6**

Coefficient:

Folio
5 / 5